



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Toulouse, mercredi 20 décembre 2017

La Rectrice de l'Académie de Toulouse

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs
Académiques des Services de l'Éducation Nationale.
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique et Enseignement Général
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement du second degré
Messieurs les Présidents de Greta
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'École
Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.
Monsieur le Chef du S.A.I.O.
Monsieur le Directeur du C.R.D.P
Mesdames et Messieurs les Délégués Académiques aux Formations
Professionnelles Initiale et Continue
Mesdames et Messieurs les Délégués Académiques
à la Formation Continue (DAFCO)
Messieurs les Présidents d'Université
TOULOUSE I (Université Capitole)
TOULOUSE II (Université Jean-Jaurès)
TOULOUSE III (Université Paul Sabatier)
**Monsieur le Président de l'Institut National
Polytechnique de Toulouse**
Mesdames Messieurs les Directeurs
de l'Institut de la Promotion Supérieure du Travail - TOULOUSE
de l'Institut National des Sciences Appliquées - TOULOUSE
de l'École Nationale d'Ingénieurs de TARBES
du Centre Universitaire J.F. Champollion - ALBI

DAFPIC
Délégation académique aux
formations professionnelles
initiale et continue
Département Formation Continue
tout au long de la vie

Référence : ES/VJ/12/2017/NK

Dossier suivi par :
Véronique Joulié

Mail :
dafpic2@ac-toulouse.fr

Téléphone
05.36.25.73.09
Fax
05 36 25 72 95

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

***Vous voudrez bien assurer la meilleure diffusion de cette circulaire par affichage
en salle des professeurs et dans les services administratifs.***

**Objet : Recrutement 2018- 2019 des conseillers en formation continue
Décret n°90-426 du 22 Mai 1990
Note de Service n°90-129 du 14 juin 1990.**

Conformément à la note de service ministérielle susvisée, je vous informe que la
procédure de recrutement des Conseillers en Formation Continue pour l'année scolaire
2018 – 2019 est lancée dans l'académie.

Campagne de recrutement 2018 des conseillers en formation continue (CFC)

Les conseillers en formation continue exercent un métier original au sein de l'Éducation
Nationale. Ils sont le pivot de l'organisation et du développement du Greta. L'académie
de Toulouse comporte 4 Greta et une DAFPIC sur lesquels les CFC peuvent être
affectés.



2/3

Conditions de recrutement

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que les personnels d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A du ministère de l'Education nationale ;
- les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps ou à un emploi de catégorie A ;
- les conseillers en formation continue déjà en poste dans une autre académie ;
- les personnels contractuels de catégorie A ;
- les personnels du secteur privé, titulaire au minimum d'un diplôme (ou titre RNCP) de niveau II (licence).

Procédure de recrutement :

Elle comprend trois étapes :

- 1. Une pré-sélection des candidats après étude de leur dossier ;**
- 2. Les candidats pré-sélectionnés participeront à une première série d'épreuves :**
 - Un entretien approfondi avec des représentants de la formation professionnelle continue.
- 3. Les candidats retenus suivront des épreuves d'admission :**
 - Une mise en situation collective
 - Un entretien approfondi avec le délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue ou son adjoint et des représentants de la formation continue.

Chacune de ces étapes a pour objectif de sélectionner les candidats les plus à même de répondre au profil et aux exigences de la fonction de CFC.

A l'issue de la procédure de recrutement, sur proposition du délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue et après avis de la commission consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue, la Rectrice arrête la liste d'aptitude annuelle sur laquelle figurent, sans ordre de classement, les candidats retenus.

Il est rappelé que l'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nécessairement recrutement.

Les conseillers en formation continue actuellement en fonction dans une autre académie qui postulent, sont inscrits de droit sur la liste d'aptitude.

La première année d'exercice des fonctions de CFC est une année probatoire durant laquelle ils bénéficient d'une formation leur permettant d'acquérir les compétences spécifiques définies dans le référentiel des activités et compétences (19 janvier 2005). Sur proposition d'un jury, les conseillers en formation continue dont la manière de servir et les aptitudes ont été jugées satisfaisantes au cours de cette année probatoire sont confirmés dans leurs fonctions par décision de la Rectrice.



3/3

Vous trouverez ci-joint :

- une fiche descriptive des missions de conseiller en formation continue (C.F.C.)
- un calendrier des opérations de recrutement,
- une fiche composition du dossier de candidature,
- une fiche de candidature,
- une note d'information à l'attention du supérieur hiérarchique du candidat.
- le calendrier des réunions d'information collective par GRETA
- la liste des textes réglementaires concernant la fonction de C.F.C.

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

www.ac-toulouse.fr ou <http://maforpro.ac-toulouse.fr/>

Le dossier complet devra être adressé au délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue sous le présent timbre.

Pour les fonctionnaires titulaires ou les agents contractuels de la fonction publique (y compris Greta) 2 exemplaires sont demandés. L'un des deux dossiers sera transmis par la voie hiérarchique revêtu de l'avis ou du visa des autorités compétentes (chef d'établissement, chef de service, inspecteur d'académie ...). Le second dossier sera envoyé directement au délégué académique aux formations professionnelles initiales et continue, à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'académie de Toulouse
DAFPIC - Formation continue
75, rue Saint Roch
31400 TOULOUSE**

**DELAI DE RIGUEUR DE RECEPTION DES DOSSIERS : MARDI 3 AVRIL 2018
CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI**

Des réunions d'information sur le métier de conseiller en formation continue et les conditions d'exercice de ses missions se tiendront les :

- Mercredi 7 Février 2018 - Greta Midi Pyrénées Ouest à Montauban
- Jeudi 8 Février 2018 - Greta Midi-Pyrénées Sud à Gourdan - Polignan
- Mercredi 14 Février 2018 - Greta Midi-Pyrénées Nord à Albi
- Vendredi 16 Février 2018 - Greta Midi-Pyrénées Centre à Toulouse

**Pour la Rectrice et par autorisation
Le Délégué Académique aux Formations Professionnelles
Initiale et Continue et Directeur Du GIPFCIP**


Eric SZMATA